

## Addenda no 02

<b>Projet :</b>	<b>Travaux de réaménagement du centre de prélèvements</b>
<b>Numéro de dossier :</b>	<b>AO-22-046</b>
<b>Date d'émission :</b>	<b>25 Janvier 2023</b>
<b>Numéros d'addendas</b>	<b>02</b>

Suite au lancement de l'appel d'offres ci-haut mentionné, le CHU Sainte-Justine émet le présent addenda afin d'apporter des corrections, modifications et précisions.

1/

**Question émise :** Est-ce qu'il y a des locaux classifiés comme "Aire de soin"? (i.e.essais Z32 )

**Réponse :** Oui. La définition d'aire de soin de Santé Canada est : *Tout endroit où l'on dispense des soins de santé, notamment les soins d'urgence, les soins préhospitaliers, les soins hospitaliers, les SLD, les soins à domicile, les soins ambulatoires, et les établissements et les endroits dans la communauté où l'on dispense des soins de santé (p. ex. infirmeries scolaires, établissements résidentiels ou correctionnels). Remarque : Les définitions des milieux se chevauchent, puisque certains offrent toute une gamme de soins (p. ex. les soins aux malades chroniques et les soins ambulatoires dispensés dans les établissements de soins de courte durée, les soins complexes dispensés dans les établissements de SLD).*

Voir aussi Educaloq.qc.ca : *...Pour ce qui est des soins requis par l'état de santé, ils peuvent prendre plusieurs formes, entre autres : ...les prises de sang...*

2/

### MODIFICATION AU NIVEAU DES CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES

1. Au point 17.10 des CGC, remplacer *tableau III* par **Annexe V**

*17.10 L'entrepreneur doit s'assurer de maintenir opérationnel le système de détection d'alarme incendie durant toute la durée du chantier de construction. Voir ~~le tableau III~~ l'annexe V du présent document qui détaille les mesures à prendre et le type de détection selon la durée des travaux, le nombre de locaux impliqués dans ces travaux et le type d'activité qui y est effectuée.*

---

3/

**Prendre note des modifications annexées portant au volet architecture**

---

Amine Rouibi  
Conseiller stratégique en approvisionnement

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine  
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,  
Montréal, Québec, H3T 1C5

**ADDENDA No 02****1 DEVIS**1- Section 08 42 43 PORTE COULISSANTE MANUELLE

.1 Revoir l'article 1.8.3.b comme suit :

1.8.3 Système de porte coulissante simple pour USI/ICU, monté en surface

- a. Opération : Fonctionnement manuel.
- b. Configuration : Système de porte coulissante simple **avec panneau latéral**
- c. Fonction d'ouverture en battant : Panneau coulissant uniquement
- d. Tête encastrée et assemblée entre les jambages

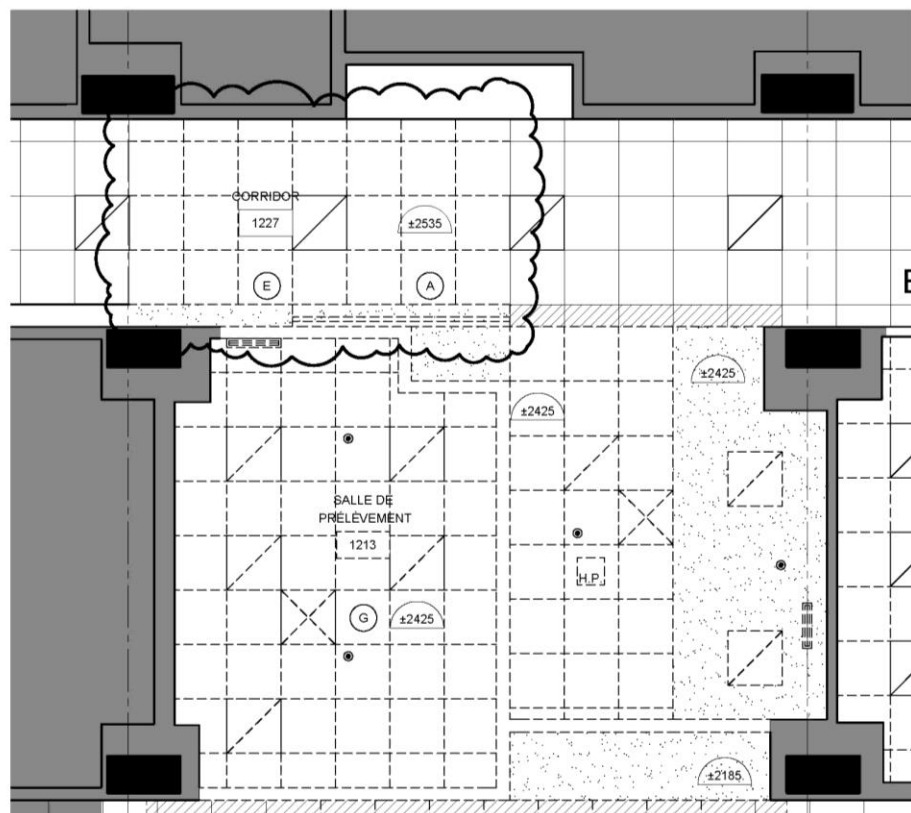
**2 PLANS**1- A-001 PLAN DE MOBILISATION, PHASAGE ET NOTES GÉNÉRALES

.1 Phasage des travaux, la note à la phase 1 devrait se lire ainsi :

PENDANT LES TRAVAUX DE LA **PHASE 1**, CETTE SALLE DE PRÉLÈVEMENTS  
SERVIRA À LA CIRCULATION DES PATIENTS ET (...)

2- A-102 PLAN DE DÉMOLITION DES PLAFONDS

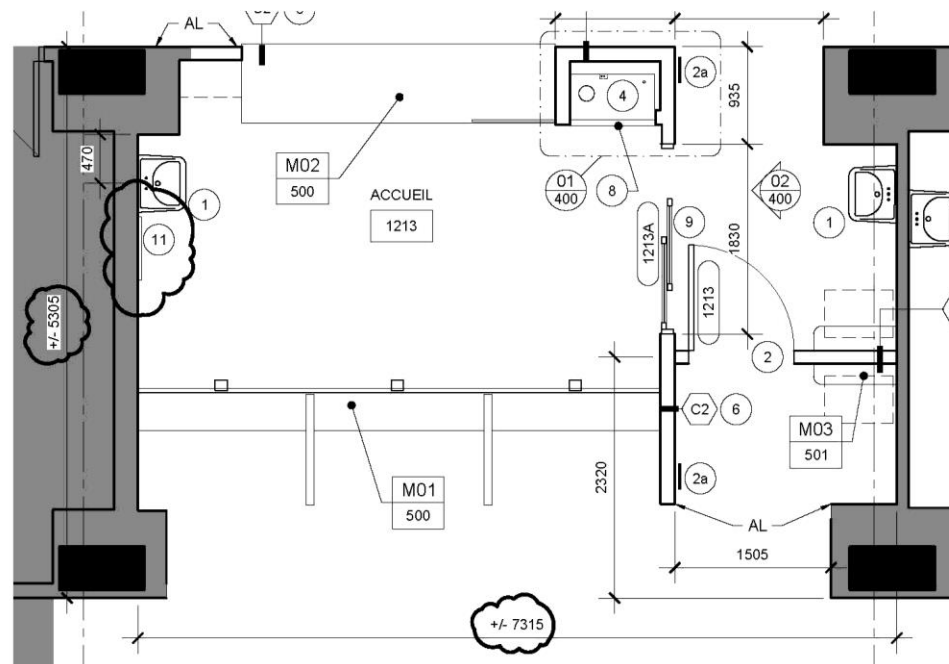
.1 Prévoir la démolition du plafond dans le corridor 1227 en continuité de la retombée de gypse démolie. Voir dessin ci-dessous





## ADDENDA No 02

3- A-103 PLAN DE CONSTRUCTION

- .1 Ajoutez la note 11 ci-dessous au plan de construction. Voir dessin ci-joint pour l'emplacement :
- 11- NOUVEAU TABLEAU BLANC MURAL EFFAÇABLE À SEC ET MAGNÉTIQUE, 610 x 915mm, TEL QUE SÉRIE 5000 DE CCNT OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.
- .2 Ajouter les dimensions approximatives du secteur touché par les interventions de la réception. Voir dessin ci-joint.

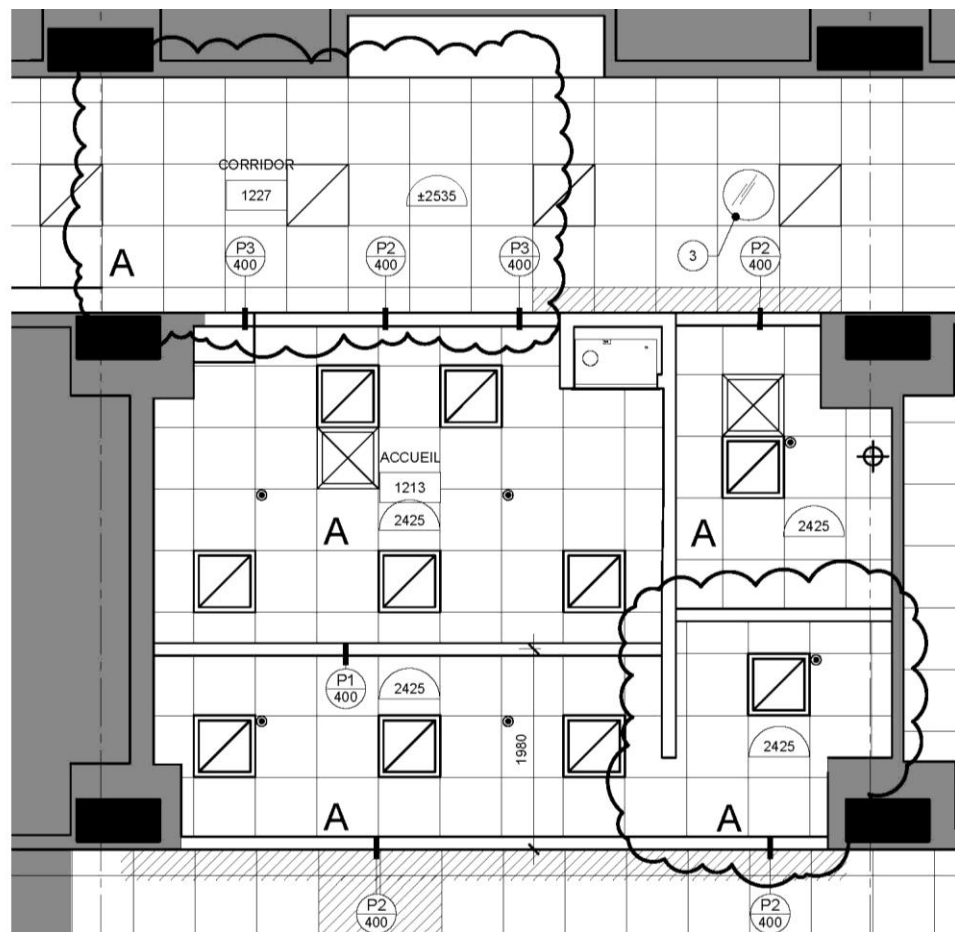
4- A-104 PLAN DES FINIS

- .1 Dans la légende des finis, remplacer l'icône  par celui-ci 
- .2 Aux NOTES DES FINIS, la note 2 devrait se lire ainsi :
- 2- Les finis de type L2 et L3 s'appliquent à un fini s'apparentant avec l'existant. Faire approuver le produit et la couleur par l'architecte au chantier.**
- .3 Remplacer le fini L1 par un type L2. Il n'y aura pas de type L1 dans le projet.

## ADDENDA No 02

## 5- A-105- PLANS DES PLAFONDS RÉFLÉCHIS

- .1 Modifier le plafond au niveau du corridor secondaire comme au dessin ci-joint
- .2 Reprendre le plafond dans le corridor 1227 sur toute la largeur pour compléter les tuiles manquantes suite à la démolition du gypse.



**ADDENDA No 02**

**6- A-400- BORDEREAU DES PORTES ET DÉTAILS**

- .1 Revoir les groupes de quincaillerie comme suit (seuls les éléments avec correction sont indiqués dans le présent addenda):

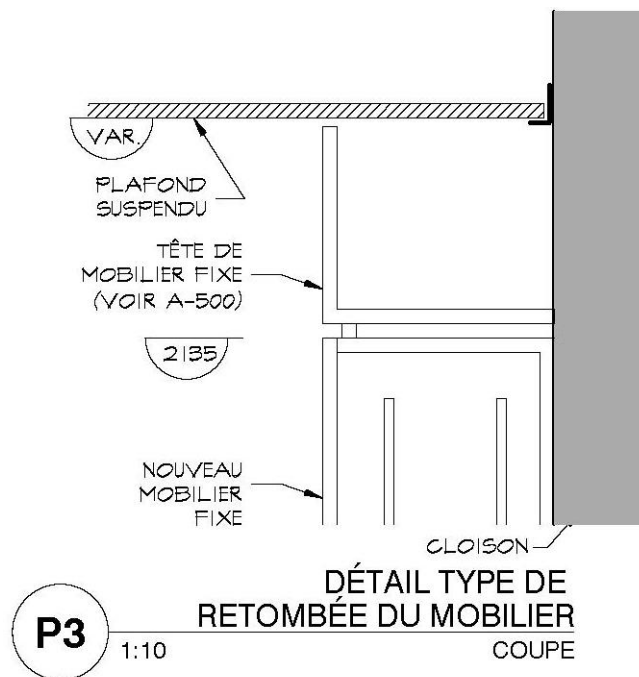
**GROUPE 1**

- 1	Charnière continue	HG305 x haut x HT x MB	646	McKinney
- 1	Protège doigts antibactérien	1379 CA X haut (débuter à 150mm du plancher)	Blanc	Legacy
- 1	Plaque à pousser/Tirer	1896-4B x D134	630	Trimco/BBW
-	(...)			

**GROUPE 3**

- 4	Charnières	HTA714-114mm x 101mm	646	McKinney
-	(...)			

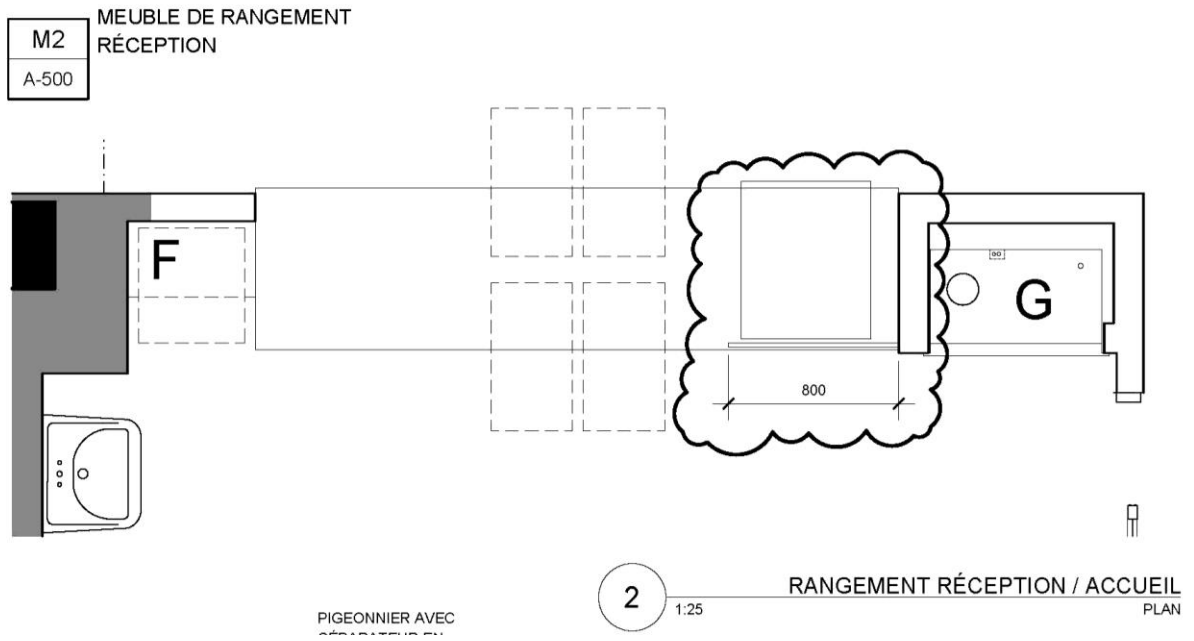
- .2 Revoir le détail de plafond P3 comme suit :



ADDENDA No 02

7- A-500- MOBILIER TYPE ET ÉLÉVATIONS DU MOBILIER

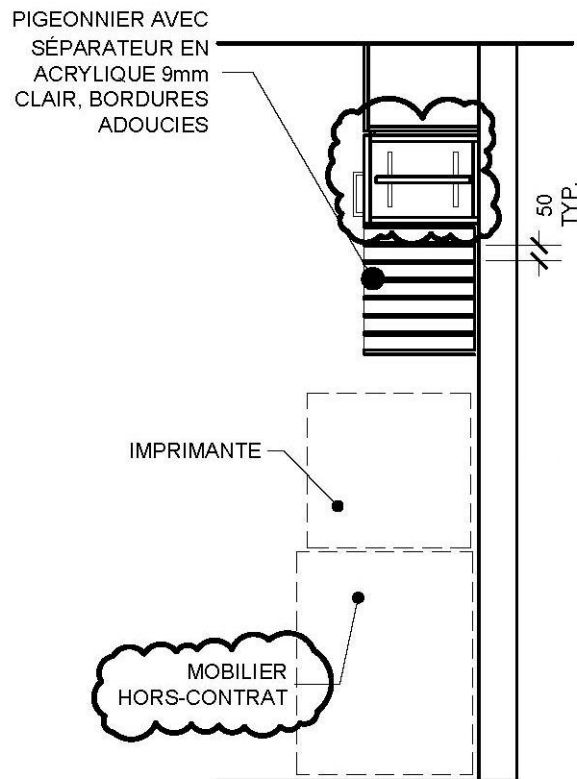
- .1 Modifier la vue en plan 2 du mobilier comme suit en élargissant le panneau de finition :



ADDENDA No 02

8- A-500- MOBILIER TYPE ET ÉLÉVATIONS DU MOBILIER (suite)

.2 Revoir la coupe 2c du mobilier comme suit.



2c RANGEMENT  
1:25 COUPE

.3 À la coupe 2d du mobilier prévoir installer deux poignées sur les tiroirs du côté corridor comme indiqué sur l'élévation 2b



## ADDENDA No 02

9- A-501 – ÉLÉVATIONS DU MOBILIER

.1 Le titre de la page A-501 devrait se lire :

ÉLÉVATION DU MOBILIER

.2 Modifier l'élévation 3a comme suit :

